



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Division des élèves
Bertrand Moreau
Chef de division

Affaire suivie par
Jessica BORDERAN
Gestionnaire affectation
T 02 99 25 10 61
ce.divel35-sco5@ac-rennes.fr

DSDEN 35
1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 22 janvier 2024

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale en charge du premier degré

Objet : collèges publics d'Ille-et-Vilaine avec internat - Rentrée 2024

Dans notre département, quatre collèges accueillent actuellement des élèves en internat :

- le collège Anne-de-Bretagne à Rennes
- le collège Camille Guérin à Saint-Méen-le-Grand
- le collège Pierre Perrin à Val-Couesnon
- le collège Gaël Taburet à Guipry-Messac

Vous trouverez ci-joint un tableau qui vous permettra de connaître le nombre de lits dont dispose chaque établissement, le calendrier et les modalités de candidature, l'ordre de priorité dans lequel les demandes des familles seront étudiées.

J'attire votre attention sur le fait que certains internats ne sont proposés que pour une entrée en 4^{ème} ou 3^{ème}.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer toutes ces informations à l'ensemble des parents d'élèves. Les familles désireuses d'inscrire leur enfant dans un collège public avec internat voudront bien prendre contact directement avec les établissements concernés. En cas de besoin, vous veillerez à accompagner les familles dans leurs démarches.

Pour une entrée en 6^{ème}, la demande devra être formulée sur le volet 2 de la fiche Affelnet 6ème en cochant le cas échéant la demande de dérogation. Si la candidature n'était pas retenue en mai-juin par la commission, l'élève se verrait affecté par défaut sur son collège de secteur.

Marc TEULIER